

France-Turquie : comment Sarkozy a créé un lobby turc

jeudi 2 février 2012, par [Jean Michel Demetz](#)

La communauté installée dans l'Hexagone n'a pu bloquer l'adoption de la loi réprimant la négation des génocides. Mais, si la question des massacres de 1915 la divise, elle se rassemble autour de la liberté d'expression. Et s'organise pour, à l'avenir, faire entendre sa voix.

Ils ont perdu la bataille mais, cette fois-ci, ils sont allés au combat en rangs serrés. En 2001, lors du vote de la reconnaissance du génocide arménien par le Parlement, ils étaient restés cois. En 2006, lors d'un premier vote par l'Assemblée nationale d'une pénalisation de la négation du génocide arménien de 1915, seule une infime partie des Turcs de France - ils seraient de 500 000 à 600 000 dans tout l'Hexagone - était descendue dans la rue. Six ans plus tard, la mobilisation est tout autre. Le 21 janvier, deux jours avant l'adoption par le Sénat d'un texte réprimant « la négation ou la minimisation outrancière » des génocides reconnus par la loi, de 20.000 à 30.000 manifestants, drapeaux frappés du croissant et tricolores mêlés, battaient le pavé parisien. Du jamais vu. Et l'activisme des consulats turcs n'explique pas tout. « Cette fois-ci, nos plaies étaient trop vives, explique Hikmet Turk, un entrepreneur en bâtiment, porte-parole du Comité de coordination des associations franco-turques à l'origine de la protestation. Qu'une loi électoraliste bafoue notre liberté d'expression, nous les Français d'origine turque, nous ne pouvons le tolérer. » La liste des griefs est longue. « Pseudo-génocide, question chypriote, statut des orthodoxes, notre président Nicolas Sarkozy, qui s'oppose à l'entrée de la Turquie dans l'UE : les médias passent leur temps à dire du mal des Turcs, dénonce Ahmet Ogras, un ingénieur de 40 ans qui anime l'Union des démocrates européens turcs. Or une nouvelle génération arrive, mieux éduquée, plus active et consciente de ses droits citoyens. »

Opposés sur la nature des faits, unis sur les principes

Les Turcs de France restent divisés sur la qualification des événements de 1915. D'ailleurs dans la manifestation du 21, ce point saillant, au cœur même de la loi, était soigneusement écarté. « C'est aux historiens de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, esquivent Hikmet Turk. Mon arrière-grand-père, que j'ai connu, avait une autre version que celle avancée par les Arméniens. » « Je ne suis pas compétent : laissons les historiens travailler », renchérit Ahmet Ogras.

Cette loi électoraliste ne va qu'accentuer le communautarisme et le nationalisme

Coordinateur de l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Umit Metin n'a pas, lui, rejoint le défilé parce que ses organisateurs « collent trop à l'histoire officielle des événements de 1915 ». Le 30 janvier, l'Acort organisait dans la mairie du X^e arrondissement de Paris une projection-débat d'un film-hommage consacré à Hrant Dink, un journaliste arménien de Turquie assassiné en 2007 par un ultranationaliste. Au nom du dialogue entre communautés, ce dernier, dans un entretien à L'Express, avait jugé « imbécile » toute tentative de pénaliser la négation du génocide. Ce dialogue serait désormais « menacé par cette loi électoraliste, qui ne va qu'accentuer le communautarisme et le nationalisme », à en croire Umit Metin.

Choc des mémoires

C'est aussi au nom de la sauvegarde du débat entre Turcs et Arméniens que le Congrès des étudiants turcs de France a envoyé, avant le vote, une longue lettre aux parlementaires français les pressant de repousser un texte qui aboutirait à « pourfendre littéralement le dialogue long et sinueux amorcé depuis

quelques années au sein de la société civile en Turquie ». Sur les bords du Bosphore, après des décennies de silence, le tabou sur les massacres de 1915 a, en effet, été levé par les intellectuels et les médias turcs. « Pour nous, l'Etat turc doit ouvrir le dialogue, plaide Hakki Unal, étudiant en sciences politiques à Strasbourg et président du Congrès. Mais cette loi pousse à un choc des mémoires et ne va contribuer qu'à attiser les extrémismes au sein des deux communautés. Me traiter de négationniste, parce que l'Etat turc a voulu effacer des mémoires ce qui s'est passé, n'est pas acceptable. » Les étudiants ont été déçus : seuls six parlementaires ont pris la peine de leur répondre.

« Dommages pour les deux pays »

Sur la nature des faits survenus en 1915 - génocide ou pas -, la communauté turque reste donc divisée. Sur la question des principes, toutefois, elle retrouve une ligne commune afin de dénoncer l'atteinte à la liberté d'expression que constituerait la loi. C'est aussi le moyen d'éviter que ses prises de position ne soient réduites à l'expression d'un ghetto communautaire. Sur un grand placard publicitaire paru, le 21 janvier, dans quelques quotidiens, le Comité de coordination des associations franco-turques prend ainsi soin d'élever à un niveau plus général la polémique en mettant en avant les réticences de nombreux historiens de renom, au premier rang desquels Pierre Nora, opposé aux « revendications mémorielles de groupes particuliers ». Sans oublier de citer la tribune indignée de l'ancien président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter, dans *Le Monde*, ramassée en une formule choc : « Le Parlement français n'a pas reçu de la Constitution compétence pour dire l'Histoire. »

En amont, plus discrètement, les patrons turcs ont, eux aussi, tenté de geler la mécanique législative. Une délégation de la Tusiad - le patronat libéral, accoutumé à mener une diplomatie parallèle en Europe - conduite par le président de l'Union des chambres et des Bourses de Turquie (Tobb), Rifat Hisarciklioglu, s'est rendue à Paris, en décembre 2011, afin de mettre en garde contre les « dommages pour les deux pays » que causerait le vote de la loi.

Les Turcs ont plaidé auprès de Laurence Parisot, patronne du Medef, et d'Henri de Castries, président du directoire d'Axa, un des piliers de l'Institut du Bosphore, une association basée à Paris, fondée pour défendre aux yeux de l'opinion française la cause de la Turquie européenne. Sans résultat, à l'évidence.

Même si certains de ses membres comme les journalistes Alexandre Adler et Bernard Guetta, ont dénoncé le texte de loi, « l'Institut n'a pas souhaité prendre de position collective, explique sa directrice, Serap Atan. Mais les Turcs de France ont pris conscience avec cet épisode qu'ils ne pouvaient plus rester silencieux sauf à être stigmatisés ».

Le texte bloqué par un recours de parlementaires

Une bombe atomique pour l'Elysée qui n'a rien vu venir

Président du groupe France-Turquie à l'Assemblée nationale, le député (UMP) du Lot-et-Garonne Michel Diefenbacher a bataillé jusqu'au bout contre l'adoption du texte. « Le rôle du Parlement n'est pas de prendre parti pour une communauté contre l'autre, justifie-t-il. En outre, notre mission est de favoriser les relations entre nos pays. Or, dans les deux cas, cette loi aboutit à un effet inverse. » Après l'adoption du texte par les deux chambres, il n'a pas ménagé ses efforts, en parallèle avec les sénateurs du groupe RDSE, afin de réunir 60 signatures parmi ses collègues afin de déférer la loi devant le Conseil constitutionnel.

La manœuvre a finalement réussi. A la surprise générale, le 31 janvier, le Conseil était saisi de deux recours, l'un émanant de 65 députés, l'autre de 77 sénateurs. « C'est une bombe atomique pour l'Elysée qui n'a rien vu venir » déclarait le député UMP Lionel Tardy, l'un des signataires. Les parlementaires s'associant au recours sont issus de tous les groupes. Pour la communauté franco-turque, ce coup de théâtre justifie leur mobilisation. « Bravo Nicolas Sarkozy ! ironise Umit Metin, coordinateur de l'Acort. Il aura tout fait pour jeter les bases d'un futur lobby turc en France. »

Sources

Article original publié dans l'Express du lundi 31 janvier 2012 sous le titre : [France-Turquie : comment Sarkozy a créé un lobby turc](#)